



Direction de l'Aéronautique Civile

N° 2776 DAC/2020

Rabat, le

02 SEP. 2020

A l'attention

- Des pilotes titulaires de licence CPL ou ATPL qui opèrent sur des aéronefs de type.
- Des exploitants aériens marocains.

Dans un souci de maintenir un niveau acceptable de sécurité Aéronautique à l'échelle nationale, et conformément aux normes en vigueur à l'échelle internationale concernant la sécurité Aéronautique, nous vous informons que la note circulaire N° 2626 DAC/OPS - PEL/2020, relative aux dérogations sur la durée de validité des licences CPL et ATPL est annulée.

Par conséquent, tous les exploitants aériens, dépositaires des Licences de leurs pilotes pour renouvellement ainsi que tous les détenteurs de licences CPL ou ATPL sont invités à effectuer les entraînements périodiques sur simulateurs ainsi que les contrôles de compétences exigés pour le renouvellement des qualifications de types sur un simulateur FSTD, et ce conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Il est à rappeler que les différents centres de formations sur simulateurs accepté par la DAC sont disponibles pour assurer les entraînements et les contrôles sur simulateurs exigés par la réglementation nationale.

La Direction de l'Aéronautique Civile dégage toute responsabilité quant au non-respect de la présente note circulaire.

